

# LA GAZETTE DE VAUNAC



C'est le moment de fleurir nos maisons ! Profitons-en pour mettre un peu de couleur dans notre vie.

**Mairie :** Ouverture au public : le lundi - mardi - jeudi et vendredi de 09h à 12h.  
☎ 05 53 55 03 88

Town Hall: Open to the public: Monday - Tuesday - Thursday and Friday from 9am to 12pm.

☎05 53 55 03 88

**Mel:** [mairie.vaunac@wanadoo.fr](mailto:mairie.vaunac@wanadoo.fr)  
**Site:** [www.vaunac.fr](http://www.vaunac.fr)



Chères Vaunacoises, chers Vaunacois

Malgré la COVID 19, l'insécurité, l'horrible guerre en Ukraine et tout ce que cela entraîne, le printemps est bien là : rassurant ; qui mieux que Michel Fugain pour nous en parler :

*« Le printemps est arrivé, sors de ta maison - Le printemps est arrivé, la belle saison !  
L'amour et la joie sont revenus chez toi - Vive la vie et vive le vent, vive les filles en tablier blanc !  
Vive la vie et vive le vent et vive le printemps ! - Dépêche-toi, dépêche-toi, ne perds pas de temps  
Taille ton arbre et sème ton champ, gagne ton pain blanc - L'hirondelle et la fauvette, c'est la forêt  
qui me l'a dit - L'hirondelle et la fauvette, ont déjà fait leur nid... »*

---

## LE MOT DU MAIRE

---

La vie d'une commune n'est pas un long fleuve tranquille. Le travail des élus et du maire est permanent, surtout dans nos petites communes où il n'existe pas de services techniques ou administratifs étoffés.

Il n'y a pas une journée sans une réunion de travail, pour le maire ou les élus, d'autant plus que cette mandature est très chargée avec la mise en place de nouvelles procédures : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au niveau de 6 communes des communes du Périgord Vert. PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au niveau des 22 communes de la communauté de communes Périgord/Limousin, qui doit aboutir au classement des parcelles selon les nouvelles directives d'aménagement de notre vie locale.

Nous devons également gérer, au travers de syndicats, la gestion de nos services publics que sont : l'eau, l'assainissement, la voirie, l'électricité et les ordures ménagères. Si nous voulons que notre commune ne subisse pas mais soit écoutée, nous devons être partie prenante de cette gestion.

Ce qui paraît évident pour nous, habitants de petite commune, ne l'est pas pour des syndicats départementaux comme le SMD3 qui gère la collecte et le traitement des ordures ménagères. (Gérés par des élus de grandes communes avec un représentant par communautés de communes, ils n'appréhendent pas l'ensemble des problèmes.)

Nous avons mis en place au niveau du SMCTOM de Thiviers un plan de gestion avec des points de collecte assez bien répartis dans nos campagnes qui semblaient donner satisfaction aux habitants et qui étaient tenus assez propres. Les dépôts autour des containers n'étaient pas toujours le fait des habitants. L'éducation de tous n'étant pas réalisée de la même façon.

---

## LE MOT DU MAIRE (SUITE...)

---

Mais qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Pour le SMD3, il y a trop de points de collecte à Vaunac, il faut supprimer ceux de Lacadot, Verzinac, La Farge, Blazinaud, Charpon, La Tâche, Le Pic, Les Bizarias, même ceux du bourg de la Chabanne et de Bosverdu. Ils veulent décider et nous imposer des points de collecte. (Il ne serait installé que des containers aériens très controversé dans nos campagnes car peu adaptées aux personnes âgées et à mobilité réduite. Si nous voulons des containers semi-enterrés, il faudra 35 000€ par point.

Un plan d'implantation avait été décidé et approuvé il y a quelques années et nous le mettions en œuvre petit à petit.

A Sorges dans le grand Périgueux, il y a des containers semi-enterrés dans tous les villages et à Vaunac, nous devrions avoir que 2 points.

Règlementairement, c'est au maire de décider du lieu d'implantation des points de collecte mais il ne peut y avoir aucun dialogue avec les dirigeants du SMD3.

Nous continuerons à défendre l'intérêt de tous nos habitants pour une égalité devant le service public.

Cette façon de faire ne peut entraîner qu'une extension des dépôts sauvages qui ne sont actuellement pas du fait des Vaunacois.

Qu'en sera-t-il du montant à payer pour chaque famille puisque le système de la taxe d'enlèvement est abandonné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au profit de la redevance incitative. Nous avons aujourd'hui beaucoup d'incertitudes dans sa mise en place et beaucoup de questions sans réponse. Nous nous réunirons le moment venu pour vous donner toutes les explications.

Voilà chères vaunacoises et chers vaunacois un sujet qui préoccupe beaucoup vos élus et qui consomme beaucoup de leur temps.

Vous serez informés de son évolution soit par courrier soit sur notre site :

<https://www.vaunac.fr>

Bonnes vacances à tous et profitez bien de vos familles en prenant soin de vous.

*Monsieur le Maire, Jean-Claude JUGE.*

Dear Vaunacoises, dear Vaunacois

Despite COVID, insecurity, the horrible war in Ukraine and all that entails, Spring is here: reassuring. Who better than Michel Fugain to tell us about it.

*“Spring has arrived, get outside- Spring has arrived, the beautiful season! Love and joy have returned to you - Long live life and long live the wind, long live the girls in white aprons!*

*Long live life and long live the wind and long live spring! - Hurry up, hurry up, don't waste time, prune your tree and sow your field, earn your crust - The swallow and the warbler, the forest told me so - The swallow and the warbler, have already made their nest....”*

---

## A WORD FROM THE MAYOR, JC JUGE

---

Village life is not a long calm river. The work of elected officials and the mayor is permanent, especially in our small towns and villages where there is no extensive technical or administrative service.

There is not a day without a working meeting, for the mayor or the elected officials, especially since this term of office is very busy with the implementation of new procedures: SCOT (Territorial coherence scheme) involving 6 villages of the Périgord vert, PLUI (local intermunicipal urban plan) involving 22 communes of the Périgord/Limousin community, which must lead to the classification of plots according to the new directives for the development of our local life.

We must also work with the organizations who manage our public services which are water, drainage, roads, electricity and household waste. If we want our commune's voice to be heard, we must be actively involved in all these matters.

What seems obvious to us inhabitants of small towns and villages is not so for departmental organizations like the SMD3 which manages the collection and treatment of household waste. Managed by elected officials from larger towns with one representative per “Communauté de Communes”, they do not understand all the problems.

We had agreed with the SMCTOM of Thiviers to have fairly well-distributed collection points in our countryside which seemed to give satisfaction to the inhabitants and which were kept fairly clean. The rubbish around the containers was not always made by the inhabitants. We are not all educated in the same way.

But what does the future hold: for SMD3 there are too many collection points in Vaunac, the points in Lacadot, Verzinac, La Farge, Blazinaud, Charpon, La Tâche, Le Pic, Les Bizarias must be removed, even those of La Chabanne and Bosverdu. They want to make the decisions and insist where the collection points will be. They would only install above ground containers

---

## A WORD FROM THE MAYOR, JC JUGE (AFTER...)

---

which are very controversial in our countryside because they are not suitable for the elderly and people with reduced mobility.

If we want more, we will have to pay €35,000 each to implant them.

A site plan had been decided and approved a few years ago and we realize little by little.

In Sorges in the greater Périgueux, there are semi-buried containers in all the villages and in Vaunac, we should only have 2 points.

By regulation, it is up to the mayor to decide where to install the collection points, but there can be no dialogue with the head of the SMD3.

We will continue to defend the interests of all our inhabitants for equality before the public service.

This can only lead to more rubbish being left at the side of the road, which is not due to the Vaunacois.

When and how much will each family have to pay, since the removal tax system is abandoned as of January 1, 2023 in favor of the incentive fee. Today we have a lot of uncertainty in its implementation and many unanswered questions. When we have all the information you will be invited to a meeting.

This, dear Vaunacoise and dear Vaunacois, is a subject that is of great concern to your elected officials and which consumes a lot of their time.

You will be informed of its evolution either by mail or on our website: <https://www.vaunac.fr>

Happy holidays to all and enjoy your families, take care of yourselves.

*The Mayor, Jean-Claude JUGE.  
(Traduction: Cath Hall)*

# BUDGET PRIMITIF

2022

## BUDGET PRIMITIF 2022

### FONCTIONNEMENT : Dépenses

Libellé	Montant 2022
Charges à caractère général	57 960,00 €
Achat de fournitures	14 750
location et entretien	24 500
Fournitures extérieures	18510
cotisations	1 000
Charges de personnel	37 000,00 €
Atténuation des produits (fonds de comp)	35 000,00 €
Autres charges de gestion courantes	39 230,21 €
Charges financières	5 000,00 €
Charges amortissements	6 000,00 €
Op d'ordre entre sections	
Virement à la section d'investissement	99 000,00 €
	<b>279 190,21 €</b>

### FONCTIONNEMENT : Recettes

Libellé	Montant 2022
Redevance occupation domaine public	1 000,00 €
Impôts et taxes	72 900,00 €
Fonds de péréquation	3 400,00 €
Fonds départementale de péréquation	18 000,00 €
Renbt taxe ordures ménagères	400,00 €
Dotation forfaitaire	40 733,00 €
Dotation de solidarité rurale	12 137,00 €
Dotation nationale de péréquation	3 522,00 €
Dotations aux élus	4 500,00 €
Autres dotations	100,00 €
Dotation et compensations	4 000,00 €
Locations des immeubles	18 500,00 €
Location SDF	1 500,00 €
	<b>180 692,00 €</b>
Résultat reporté	98 498,21 €
	<b>279 190,21 €</b>



## INFORMATIONS DIVERSES COLLECTE & RECYCLAGE



**ELEVEURS,  
AGRICULTEURS,**

**COLLECTONS ET RECYCLONS ENSEMBLE**

**du 6 au 10 JUIN 2022**  
**Tous les jours de 10 h à 12 h**

**AVANT** tout dépôt sur le site de collecte,  
**VEUILLEZ CONTACTER LE RÉFÉRENT** DU SITE CONCERNÉ

**THIVIERS, GAEC Les 3 Cailloux**

Frédéric DESSOLAS : 06 75 22 56 03 ou Philippe CAILLAUD : 06 88 20 96 96

**FIRBEIX, CUMA de Firbeix, Puiffe**

Fabrice REDON : 06 13 66 98 34 ou Rémi GAYOUT : 06 73 98 29 70



**Tout dépôt de déchets non autorisé est formellement INTERDIT  
et passible de poursuites pénales.**



Le producteur de ces films s'engage à respecter les consignes de préparation  
lors de leur apport à la collecte.

RENSEIGNEMENTS : Karine POUYADOU au 06 30 55 42 99 -karine.pouyadou@perigord-limousin.fr



*Inventons ensemble  
l'énergie de notre territoire*

# INFORMATIONS DIVERSES

## ADIL 24



# INFO FLASH

N° 433 - AVRIL 2022

## PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT : AIDES DÉPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale a voté le 11 février 2022 son Plan de Relance en faveur de l'Habitat et créé 5 nouvelles aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, sous plafond de ressources de l'ANAH.

Ce dispositif est transitoire afin de permettre une reprise rapide de l'activité économique.

Ces nouvelles aides cumulables concernent :

*Pour les propriétaires occupants :*

- les travaux de mise aux normes électriques,
- les travaux de ravalement des façades,
- les travaux de rénovation des toitures,
- la mise aux normes d'un assainissement individuel.

*Pour les propriétaires bailleurs :*

- les travaux permettant la sortie de la non décence du logement loué.

Leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-après :

**Plafonds de ressources applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes \* (hors Ile de France)**

Nombre de personnes composant le ménage	Personnes très modestes	Personnes modestes
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 844 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
Personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

(\*) Attention : l'aide pour les propriétaires bailleurs est soumise aux plafonds de ressources de MaPrimeRénov (hors MaPrimeRénov rose).

### Conditions de versement de l'aide départementale :

**Une autorisation de commencer les travaux** sera envoyée au demandeur dès réception du dossier complet par le Département. **Celle-ci ne vaudra toutefois pas décision d'octroi de la subvention.** Seule la Commission Permanente du Département est habilitée à l'attribution de la subvention départementale.

Les ménages devront adresser leur **dossier de demande de subvention (à votre disposition sur simple demande) ainsi que les pièces demandées** pour le paiement soit :

➔ **Par courrier** à l'adresse suivante :  
Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Direction de l'Environnement et du Développement Durable  
Service de l'habitat  
2, rue Paul Courier - CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

➔ **Par mail** à l'adresse suivante :  
cd24.dedd@dordogne.fr

➔ **Site Observatoire de l'Habitat :**  
<https://habitat.dordogne.fr/>

3 rue Victor Hugo  
24000 PÉRIGUEUX  
Tél : 05 53 09 89 89  
Fax : 05 53 09 83 40  
contact@adil24.org  
[www.adil24.org](http://www.adil24.org)

---

## FRANCE SERVICES SERVICE PUBLIC

---

### RETOUR DU SERVICE PUBLIC AU CŒUR DE NOS TERRITOIRES

Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide ...

Vous trouverez une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services.

#### France services : les services publics près de chez vous

43 Impasse des Artistes

24460 Sorges et Ligeux en Périgord

05 53 06 09 70

[mfssorgesetligeux@gmail.com](mailto:mfssorgesetligeux@gmail.com)

Pour vos démarches, nous avons tout un panel qui s'étend de la **carte d'identité aux cartes grises** en passant par **les dossiers retraites, APA, impôts, Prime Rénov'...**

En collaboration avec :

- CPAM
- MSA
- Assurance Retraite
- Pôle Emploi
- DGFIP
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- CAF
- La Poste

Nous recevons les matins à Ligeux et les après-midis à Sorges.

Normalement nous ne sommes pas ouverts le mercredi après-midi mais lorsque cela est nécessaire, nous pouvons, dans la mesure du possible, adapter nos horaires.

Nous recevons quasiment exclusivement sur rendez-vous.

**Contact : Déborah WERNER**

---

## INFORMATION IMMOBILIERE LOI CLIMAT

---

Nous vous informons qu'à compter du 1er Janvier 2022, la loi Climat est entrée en vigueur pour les logements soumis à la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989.

Cette nouvelle loi entraine plusieurs modifications dans le suivi de votre bien.

Voici les points principaux :

- Mention du coût théorique de l'ensemble des dépenses énergétiques du logement au contrat de location.
- Mention « logement énergivore » sur la publicité et sur le contrat de location lorsque le bien en location est classé en F et G sur le diagnostic de performance énergétique (DPE).
- Depuis le 1 er Janvier 2022, aucune augmentation annuelle de loyer ne peut être appliquée pour les logements classés F et G. De plus, aucune augmentation de loyer lors d'un changement de locataire ne peut être appliquée.
- A compter du 1 er Janvier 2023, les logements classés G seront qualifiés de logements indécents et ne pourront plus être loués ou reloués dans l'état.
- A compter du 1 er Janvier 2028, les logements classés F seront qualifiés de logements indécents et ne pourront plus être loués ou reloués dans l'état.

---

Pour tout renseignements concernant le **Developpement Teritorial**,

voir les articles en pages suivantes,

veuillez contacter :

**Communauté de Communes Périgord-Limousin**

3 Place de la République 24800 THIVIERS

[contact@perigord-limousin.fr](mailto:contact@perigord-limousin.fr)

Herminie Roulhac 06.75.84.60.95 / [herminie.roulhac@perigord-limousin.fr](mailto:herminie.roulhac@perigord-limousin.fr)

Alexandre Bouvier 06.18.95.51.98 / [alexandre.bouvier@perigord-limousin.fr](mailto:alexandre.bouvier@perigord-limousin.fr)

[www.perigord-limousin.fr](http://www.perigord-limousin.fr) Facebook

**Portrait de 6 nouvelles entreprises**

➤ **Le Clan P à Eyzerac**

Ouvert au public depuis le 16 octobre 2021 après 10 mois de travaux, le CLAN P est un à bar à bières et bar à tapas créé par Romain PENARD et son père Jean-Marc. Romain PENARD est parvenu à créer son entreprise avec l'aide de son expert-comptable.

Il propose sur place plus de 70 bières différentes issues de Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un choix varié de charcuteries artisanales que l'on retrouve à travers des bruschettas, planches de charcuteries et de fromages (licence IV détenue également).

Des animations à thème

sont proposées régulièrement : soirées karaoké, années 80, reggae.

Sur place, des jeux intérieurs et extérieurs sont proposés aux clients : billard, jeux de fléchettes, terrain de pétanque.

Ce lieu d'animation connaît un succès de plus en plus grandissant auprès d'une clientèle locale.



**Horaires d'ouverture :**

Les mardis et mercredis :  
de 11h30 à 21h

Les jeudis : de 11h30 à 23h

Les vendredis : de 11h30 à 1h

Les samedis : de 14h30 à 1h

Les dimanches : de 18h à 23h



**Contacts utiles :**

Email : [leclanp24@gmail.com](mailto:leclanp24@gmail.com)

Facebook : [leclanp](https://www.facebook.com/leclanp)

---

# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## SUITE

---

### ➤ Menuiseries Gauthier à St Priest les Fougères

Depuis février 2020, Sébastien et Sandra Gauthier ont pris possession de leur bâtiment neuf à Saint-Priest les Fougères suite à la création de l'entreprise MENUISERIES GAUTHIER.

Jusqu'en décembre 2019, Sébastien Gauthier était salarié commercial pour l'entreprise ISOLATION SYSTEM. Pour son projet de création d'entreprise, il a été accompagné par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Dordogne mais également par le Crédit Agricole.

L'entreprise propose aujourd'hui toute une gamme de produits étendue en termes de menuiseries : portes d'entrées, fenêtres, volets, vérandas, brise soleil, stores, moustiquaires, garde-corps, portails, portes de garage, clôtures ...



Satisfait d'avoir pu créer son entreprise sur cette commune en 2020, Sébastien Gauthier souhaite véhiculer au sein de son entreprise un certain professionnalisme qui plaît à ses clients avec comme maîtres mots :

- La satisfaction de ses clients
- La réactivité en termes de remise de devis
- La rigueur et la fiabilité
- La remise en état de propreté, une fois ses chantiers achevés
- La mise en sécurité de ses chantiers

Son entreprise cherche au maximum à favoriser la vente de produits français. 2 salariés métteurs poseurs dotés d'une solide expérience professionnelle de 18 et 23 années forment l'équipe de MENUISERIE GAUTHIER. Pour renforcer sa visibilité, un plan de communication moderne a été mis au point par l'entreprise MENUISERIE GAUTHIER :

- Logo et signalétique sur camions
- Présence sur les réseaux sociaux
- Publicité radio sur France Bleu Périgord

#### Contacts utiles :

- MENUISERIES GAUTHIER 24450 Saint Priest Les Fougères
- Sébastien Gauthier : 06 71 12 34 37 – [sgauthier@menuiseries-gauthier.fr](mailto:sgauthier@menuiseries-gauthier.fr)
- Sandra Gauthier : 06 11 33 01 16 – [sandra@menuiseries-gauthier.fr](mailto:sandra@menuiseries-gauthier.fr)
- Site internet : [www.menuiseries-gauthier.fr](http://www.menuiseries-gauthier.fr)
- Facebook : [menuiseries.gauthier](https://www.facebook.com/menuiseries.gauthier)



---

## DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### SUITE

---

#### ➤ ASNBD et ASPP à Thiviers

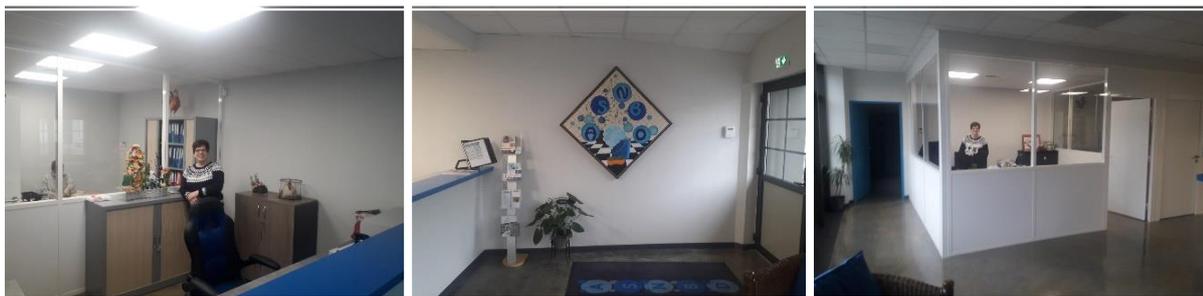
Brigitte DUPUY, dirigeante des deux entreprises d'entretien et de nettoyage ASNBD (services aux professionnels, 50 salariés) et ASPP (services aux particuliers, 10 salariés) a fait le choix d'implanter ses activités à Thiviers le 14 février 2022, dans des bâtiments modernes et réhabilités, situés 2 avenue Léon Couzinou.



#### Contacts utiles

- ASNBD – Entretien et ménage pour professionnels (collectivités, bureaux, tertiaire, grande distribution)
- ASPP – Entretien et ménage pour particuliers : 05 53 05 90 48 – 06 08 35 30 01 – [contact@asnbd.fr](mailto:contact@asnbd.fr) – [actions-services-nettoyages.com](http://actions-services-nettoyages.com)

**Ces deux entreprises recrutent aujourd'hui des agents d'entretien.**



# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## SUITE

### ➤ Le Père l'Amer à Thiviers : Céline Salomon & Antoine Guiral



Brasserie : Cave à bières, cave à vins naturels, boissons sans alcool artisanales bio et locales

Nous avons besoin de plus de place, de plus de confort de travail et d'un lieu accueillant pour recevoir nos clients dans de bonnes conditions. Le déménagement se fait en plusieurs étapes. La première a eu lieu en juillet 2021 avec l'ouverture de la boutique, puis du bar quelques semaines plus tard. Nous avons réalisé notre première embauche pour gérer cet espace que nous appelons « La Mifa » (famille en argot). Ce nom est un lien entre le nom de la brasserie et l'ambiance que nous souhaitons y insuffler : convivial, familial, éclectique. Nous vous proposons 4 à 6 bières à la pression, toutes disponibles en vrac (apportez vos bouteilles !), des softs bio et locaux, du vin nature, des bières des copains et le tout sur place ou à emporter.



Après quelques recherches nous avons trouvé un local pour la brasserie à Thiviers et l'aventure a pu démarrer.

Nous proposons également des moments de convivialité à la Mifa : soirées quizz, fléchettes, jeux de société, des expositions, ateliers...

### Horaires d'ouverture :

**La Mifa Bar et Cave du Père L'Amer / 16 rue Bertrand de Born / Thiviers**

Mardi Mercredi Jeudi : 15h/20h

Vendredi et Samedi : 10h/22h

### Contacts :

- Site internet : [lamifa@leperelamer.fr](mailto:lamifa@leperelamer.fr)
- mail : [bonjour@leperelamer.fr](mailto:bonjour@leperelamer.fr)
- Tél : 06 28 09 05 32
- Facebook : [leperelamer](https://www.facebook.com/leperelamer)
- Instagram : [leperelamer](https://www.instagram.com/leperelamer)



---

# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## SUITE

---

### ➤ Les Escargots du Périgord



L'histoire **des Escargots du Périgord**, c'est avant tout l'histoire de **Nicolas Desgraupes**, un enfant du pays qui décide de devenir entrepreneur et de revenir aux sources.

Venez découvrir la gamme de produits de Nicolas : des escargots vifs mais aussi des escargots cuisinés selon des recettes traditionnelles et d'autres plus

originales toujours élaborées avec des escargots frais. Goutez par exemple les **croquettes chèvre/escargots**, un régal et laissez-vous surprendre par les **saucisses aux escargots** qui arriveront très bientôt !

### Les Escargots du Périgord sont présents

- Chaque samedi matin au marché de Thiviers (place Foch sous les platanes)
- Du 15 juin au 15 septembre le mardi matin au marché de Brantôme
- En juillet et août le jeudi matin au marché d'Excideuil
- Vente directe également, **uniquement** sur rendez-vous 06 81 16 32 90 Lieu-dit La Cambade à Cognac sur l'Isle.

Vous pouvez également retrouver Les Escargots du Périgord sur Internet sur le site [Le Périgourdin](#) et sur [Facebook](#).

### Contacts :

06 81 16 32 90 / [n.desgraupes@gmail.com](mailto:n.desgraupes@gmail.com)



---

# DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

## SUITE

---

### ➤ Epicerie à Saint Jean de Côte

Patrice et Carole Charlery ont repris l'épicerie Vival de Saint Jean de Côte à la fin de l'été 2021.

Aujourd'hui la famille Charlery s'épanouit pleinement dans cette nouvelle vie à la campagne où les maîtres-mots sont le partage, les échanges et la convivialité. L'épicerie fonctionne mieux qu'ils ne l'avaient espéré, ils ont intégré l'association de commerçants et d'artisans de Saint Jean de Côte et très bientôt une toute nouvelle façade accueillera les clients.



Que vous soyez de passage ou que vous habitiez à côté, venez découvrir les produits et les services que Carole et Patrice proposent au Vival de Saint Jean de Côte (rue principale du bourg) :

- Epicerie (dépôt de pain, produits frais, produits locaux, produits du terroir...)
- Tabac
- Journaux
- Boissons fraîches/ café, bière à emporter ou à consommer sur place (tables et chaises à l'intérieur et sur la terrasse)
- Gaz

### Horaires d'ouverture :

Ouvert tous les jours (et avec le sourire !).

- Du lundi au samedi : de 8h à 13h puis de 15h à 19h30
- Dimanche : de 8h à 13h puis de 15h à 18h

### Contact :

05 53 62 08 29



# ET SI ON JOUAIT UN PEU....

## SOLUTION PAGE 33

### SUDOKU

7	8		2			4	
6			8			3	7
			2	9			7 1
		9				5	
	1	4					6
	9		5	3			2
						4	5
	3				7		1

Sudoku ★★★★★

### ANAGRAMME CROISEE

Une grille dans laquelle les définitions sont remplacées par les lettres du mot à trouver. Les tirages en italique correspondent à des noms de cinéastes.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
I														
II														
III														
IV														
V														
VI														
VII														
VIII														
IX														

#### Horizontalement

1. AEGLLNOOOPSU. 2. CEHLLLOU ; EINORR. 3. ELMORU ; DEEILLV. 4. AIISS. 5. ISX ; BINOS. 6. INOSV ; ENS. 7. EEILNRUV ; IMR. 8. AELLN ; ACEOR. 9. EIILLNORSS ; ARY.

#### Verticalement

1. AADLMOORV. 2. EONN ; ELOV. 3. GLU ; GILRS. 4. EEEILNNOS. 5. ELSU ; EENS. 6. ACORS. 7. ABIILT. 8. DIX ; CIL. 9. ERSU. 10. ELV ; BEIRR. 11. EIIMNORS. 12. OLS. 13. IILNO. 14. AAEEGNRWY.

## LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ JDC (JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ)

Dans le cadre de la professionnalisation des armées par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un « service national » universel en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté ».

Son objectif est simple : susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a, envers l'effort de défense nationale.

Votre participation, aujourd'hui, à la défense nationale, se traduit par les 3 étapes obligatoires du « parcours de citoyenneté ».

- L'enseignement de Défense
- Le recensement
- La JDC

### 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

#### 1 – L'ENSEIGNEMENT DE LA DÉFENSE

#### 2 – LE RECENSEMENT (obligatoire à 16 ans)

#### 3 – LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC : ex JAPD)



### ÉTAPE 1

#### L'ENSEIGNEMENT DE LA DÉFENSE.

Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté », l'enseignement de défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>ère</sup>.

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU « organisation des nations unies », etc...).

Il revient à votre enseignant de conduire son cycle tout au long de l'année scolaire.

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS « Education Civique, Juridique et Sociale » des classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

---

## LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ JDC (JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ) SUITE...

---

### ETAPE 2

#### LE RECENSEMENT (obligatoire à 16 ans).

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) vous remettra une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée), etc...

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître à votre organisme chargé du service national : tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle (organisme dont les coordonnées figurent sur le site internet :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



# LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

## JDC (JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ) SUITE...

### ETAPE 3

### JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ.

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi l'occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Elle permet également d'évaluer l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française et propose des opportunités professionnelles ainsi qu'une aide spécifique pour les jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire.



En fin de journée, un

### CERTIFICAT DE PARTICIPATION

vous est remis.

Ce certificat obligatoire est requis pour

l'inscription aux examens de l'autorité publique.



# LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

## JDC (JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ) SUITE...

### INFORMATION

### SUR LA CONVOCATION À LA JDC.

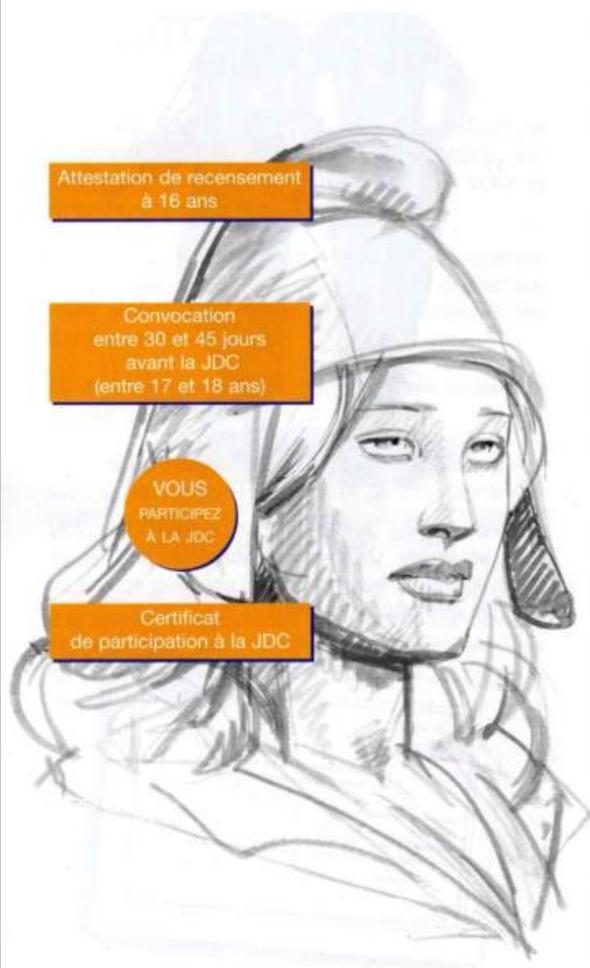
La convocation à la journée Défense et Citoyenneté (JDC) s'inscrit dans un déroulement chronologique. Depuis fin 1998, chaque année, ce sont environ 750 000 jeunes gens qui sont ainsi convoqués sur plus de 250 sites en métropole et Outre-mer.

☞ 30 – 45 jours avant la JDC, vous recevrez une convocation envoyée par votre organisme chargé du service national.

☞ Au cas où vous ne pourriez pas vous libérer à cette date, vous pouvez demander à votre organisme chargé du service national une autre date de convocation.

Si vous ne vous présentez pas le jour de la JDC, aucun certificat de participation ne vous sera délivré. « Ce certificat est obligatoire pour passer les examens et concours soumis au contrôle de l'autorité » publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...)

Vous devrez alors régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.



Si vous désirez une information plus personnalisée, ou obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre organisme chargé du service national :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Si un changement intervient dans votre situation familiale, scolaire ou professionnelle avertissez immédiatement votre organisme chargé du service national. Vous pouvez également déclarer votre changement de domicile sur le site :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## LES REGLES DE BON VOISINAGE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Puisque la vie est faite tout autant de respect que de tolérance, gardons à l'esprit que le respect de l'autre est la première règle de bon voisinage.



Faire partie d'un voisinage est une situation qui touche la plupart des français. Que ce soit des voisins proches ou assez éloignés, il est toujours primordial de respecter des règles et des principes afin de ne pas créer de conflits. En effet, les conflits surviennent facilement car de nombreux facteurs causant des gênes existent. Cela peut concerner le bruit, la saleté, des plantations trop hautes ou encore des constructions imposantes réalisées sans accord. Il est donc important de prendre note des divers conseils donnés afin de respecter ses voisins et de vivre paisiblement et en harmonie tout en restant courtois avec son voisin.

### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement. L'arrêté préfectoral n°24-2016-06-02-005 portant réglementation des bruits de voisinage nous rappelle les règles à respecter :

- Bruits de chantier, ils sont autorisés :  
entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)  
exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes.
- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie, etc.) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) ils sont autorisés :  
De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi  
De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi  
De 10h à 12h les dimanches, jours fériés
- **Semis, récolte, entretien et réparation du matériel agricole saisonnier sont des travaux assimilés à des interventions urgentes et donc tolérés (même la nuit si besoin)** dans la mesure où ils respectent la réglementation relative au bruit (en termes de décibels).

---

## LES REGLES DE BON VOISINAGE

### POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE...

---

- Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3<sup>e</sup> classe de 68€ ; si l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours, celle-ci passe à 450€.

- Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit : de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

- Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

- Respecter les lieux publics

- Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

- Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer, d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

### Au jardin aussi il y a des règles

- Jardiner sans brûler

Le brûlage des déchets verts est interdit d'entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre (une déclaration préalable en mairie est obligatoire)

Il est interdit de brûler tout autre déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie tout au long de l'année.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 750€.

---

## LES REGLES DE BON VOISINAGE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE - SUITE...

---

- **Planter sans dépasser (voir gazette précédente) :**

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes : une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

### En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

- **Plantations le long de voies publiques (voir gazette précédente)**

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

- **Désherbage**

Il doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau et plan d'eau, dans les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux...

**Notre campagne est si belle et si paisible,  
préservons sa quiétude**

*Article proposé par Mallorie Carreau*

---

## NOUVELLES DE VOS ASSOCIATIONS

### COMITE DES FETES

---

Après des semaines d'incertitude avec des conditions sanitaires nécessaires mais au combien contraignantes, le comité des Fêtes de Vaunac a tenu son assemblée générale le 25 février 2022.

C'est avec un très grand plaisir que l'on a pu voir de nouvelles « têtes ». De nouveaux habitants désireux de participer à la vie de notre commune se sont joints à nous. Après la démission de l'ancien bureau un nouveau a été élu :

Président : Bruno LECLER  
Vice-présidente : Sylvie CHEVALIER  
Trésorière : Françoise RIAUBLANC  
Trésorier adjoint : Michaël SPENCER  
Secrétaire : Nicole PICHAUD  
Secrétaire adjointe : Marie-Christine MERY



Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, car il ne faut pas oublier que les jeunes d'aujourd'hui seront les anciens de demain...

Pour ce nouveau groupe, une animation importante qui est une institution, était au programme :

« La brocante ».

Après 2 ans d'interruption, l'attente était forte et je pense que nous avons su répondre présents. Certes tout n'a pas été parfait mais le passage de témoin est en bonne voie.

#### Les dates à retenir :

**Le 25 Juin le REPAS CHAMPETRE**

**Le 17 Septembre la SOIREE JAZZ**

**Le 15 Octobre la POULE AU POT OU AUTRE**

**Le 30 Octobre le LOTO**

*Le président du Comité des Fêtes, Bruno LECLER*

---

## NOUVELLES DE VOS ASSOCIATIONS

### LE TRICOTHEPATCH

---

Quelques créations de l'asso :



Mais oui, le groupe de patchwork se réunit toujours les lundis de 14h à 17h, à la Mairie de Vaunac.

Actuellement, nous sommes 14, mais nous pouvons encore accueillir du monde.

Nous faisons du patch, du boutis ou du tricot..., mais aussi des objets en tissu, des poupées, des animaux, des sacs, des coussins etc....

Lundi 23, nous nous retrouverons à la Marmite à Saint Pierre pour un repas amical.

Vous retrouverez tous nos ouvrages le 4 décembre, lors du Marché de Noël que nous organiserons à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement contactez un membre du bureau :

Nicole Pichaud 06 86 18 18 12

Christine de Saint Ours 06 86 77 89 75

Françoise Riaublanc 06 83 01 58 76

---

## NOUVELLES DE L'ECOLE

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

---

# Les papillons de l'école



Cette année, pour décorer le village, les élèves ont à nouveau fait preuve d'imagination, utilisant bouteilles en plastique, collants, fils de fer, perles...pour réaliser leurs chenilles et papillons.

Une fois terminés, ils ont pu en installer certains aux abords de l'école ainsi que dans les jardins.



La fête du jardin le 11 juin sera l'occasion pour tous de venir admirer toutes leurs réalisations.

En attendant, les élèves de maternelle ont profité d'une randonnée dans le village pour partir à la recherche des différentes réalisations.



---

## NOUVELLES DE L'ECOLE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

---

# *Les petits jardiniers*

Avec le printemps sont arrivés les travaux de mise en route des différents jardins de l'école :

les jardins de classe et les deux jardins partagés devant l'école maternelle.

Les élèves ont donc retroussé leurs manches, utilisé bèches, binettes, serfouettes et plantoirs pour redonner vie à leurs potagers.

Ils ont d'abord dû désherber. Puis, ils ont semé radis, carottes, salades, pois, fèves, haricots et choux. Ensuite, ils ont planté les pommes de terre. Enfin, ce fut le tour des plants de tomates et de cucurbitacées d'être repiqués.

Une fois que les tiges et feuilles des pommes de terre sont sorties, il a fallu les buter. Sans oublier de placer les tuteurs pour les pieds de tomates, ainsi que pour des fleurs grimpantes.

Enfin, pour préserver l'humidité de toutes les plantes, les enfants ont paillé leurs jardins.

La chaleur et la pluie ont permis à leurs plantations de pousser de façon assez spectaculaire.

Des plus petits aux plus grands, chacun a donné le meilleur de lui-même afin de prendre soin des jardins.

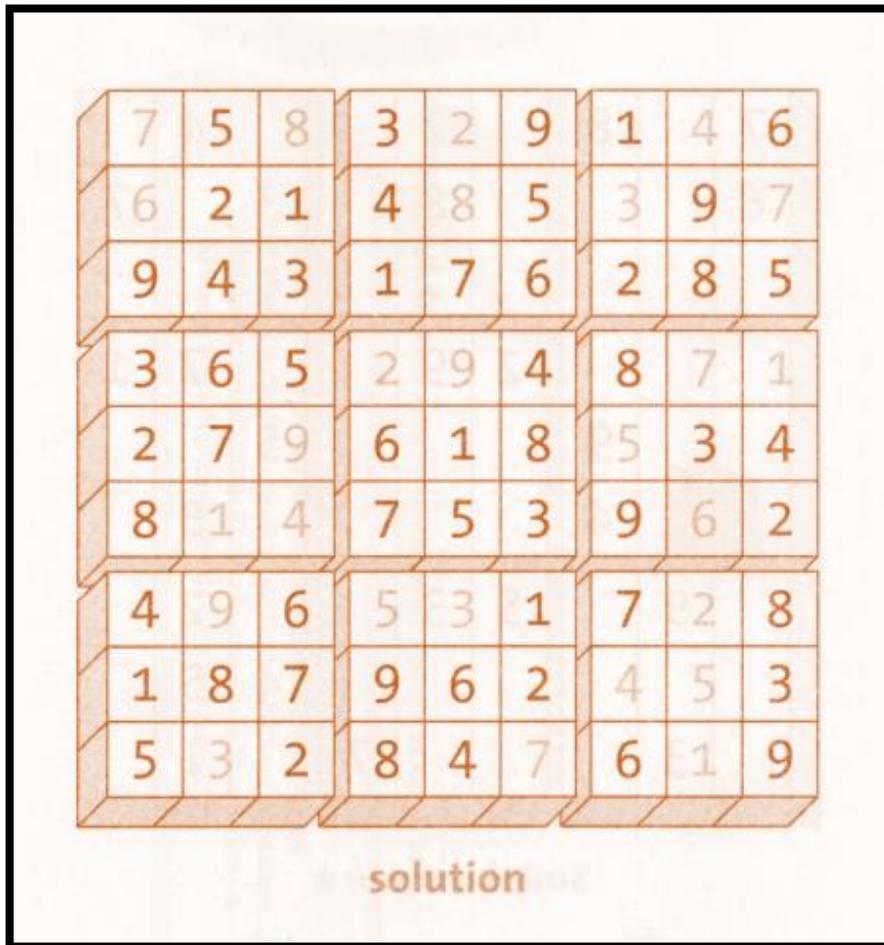
La patience devrait bientôt les récompenser...



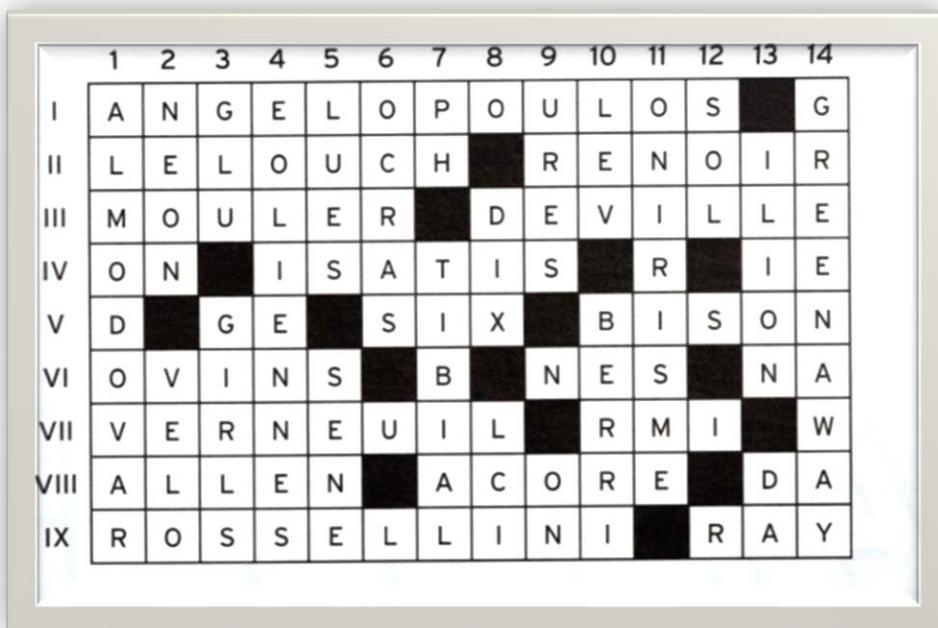
*Articles de Sandrine Le Pierrès - Directrice de l'école (RPI) de Négrondes et de Vaunac*

**JEUX**  
**SOLUTION DE LA PAGE 21**

**SUDOKU**



**ANAGRAMME CROISEE**



---

# LA GAZETTE DE VAUNAC

## DESCRIPTIF

---

### **BONNE LECTURE**

#### **2<sup>e</sup> trimestre 2022**

<i>Page 3- 4</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 5- 6</i>	<i>Version Anglaise</i>
<i>Page 7-8</i>	<i>Budget Primitif 2022</i>
<i>Page 9-12</i>	<i>Informations sur :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Collecte et recyclage (9)</i></li><li>• <i>ADIL 24 (10)</i></li><li>• <i>France Services (11)</i></li><li>• <i>Immobilier (12)</i></li></ul>
<i>Page 13-18</i>	<i>Portrait d'entreprises</i>
<i>Page 19</i>	<i>Jeux</i>
<i>Page 20-23</i>	<i>Parcours de citoyenneté</i>
<i>Page 24-26</i>	<i>Les recettes d'un bon voisinage</i>
<i>Page 27</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>Page 28</i>	<i>Le Tricothepatch</i>
<i>Page 29-30</i>	<i>L'école</i>
<i>Page 31</i>	<i>Solution des jeux</i>
<i>Page 32</i>	<i>Sommaire</i>

❖ *Informations à retrouver sur le site* [www.vaunac.fr](http://www.vaunac.fr)

Bien cordialement, M. le Maire et son équipe.